Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le 18/12/2025
ID : 064-200087492-20251216-40_2025-DE

Séance du Comité Syndical du SMEP de la région de Jurançon du 16 décembre 2025

Le 16 décembre 2025, à 19 heures 00, le Comité du Syndicat Mixte de l'Eau Potable de la région de Jurançon s'est réuni dans les locaux du SMEP à Jurançon, sur convocation de Monsieur le Président, publiée le 10 décembre 2025 et transmise par voie électronique le 10 décembre 2025, et sous la présidence de ce dernier.

PRESENTS : M. BERNOS Michel, M. DUDRET Victor, M. POURTAU Xavier, M. RHAUT Jean-Christophe, M. DAVANTES Jean-Charles, M. MORA Pascal, M. NAHON André, Mme MARQUE Christine, M. URBAN Jean-Claude, M. MAZODIER Frédérick, M. MAUBOULES Patrick, M. PARIS Gérard, M. MORLAS Claude, M. GAUZERE Guy, M. LASSALLE Philippe, M. POILLION Jean, M. BERTRANINE-CHANQUET Serge, M. LESCUDÉ Frédéric, M. VERMESSE Bruno, M. COUTO Benoît, Mme HOURCADE-MEDEBIELLE Véronique, Mme JOUANINE Marie-Hélène et Mme CORMY Céline.

ABSENTS EXCUSES : M. CAPERET Alain, M. CABANNE Pascal, Mme DAUGAS Sylvie, M. FAUX Jean-Pierre, M. CARRIQUIRY Gérard (représenté par M. MORLAS Claude, délégué suppléant), Mme BELAYGUE Dominique, M. ROTH Patrick, M. CLAVERIE Didier, M. SOUDAR Denis, M. GERMAIN Eric, M. PEDEFLOUS Roger (représenté par M. LESCUDÉ Frédéric, délégué suppléant), M. BURON Patrick, M. DUMAS François, M. BÉGUÉ Gérard (représenté par M. COUTO Benoît, délégué suppléant), M. LACRABERE Francis, M. LABAT Léopold, M. RANGOTTE Pierre (représentée par Mme CORMY Céline, déléguée suppléante).

ABSENTS MAIS AYANT DONNÉ POUVOIR : M. PATRIARCHE Nicolas a donné procuration à M. DUDRET Victor, M. MALO Serge a donné procuration à M. POURTAU Xavier, M. BERNIARD Claude a donné procuration à M. BERNOS Michel.

Secrétaire de séance : M. PARIS Gérard.

Délibération n° 40-2025 – Adhésion à la démarche de la Charte de la gestion de la ressource en eau du bassin du Gave de Pau et des gaves réunis (2025-2028)

Rapporteur : Monsieur Jean-Christophe RHAUT

Le Syndicat Mixte de l'Eau Potable de la région de Jurançon est situé sur le bassin versant du gave de Pau et des gaves réunis, un territoire confronté à des enjeux majeurs en matière de gestion de la ressource en eau, notamment dans un contexte de changement climatique et de pression accrue sur les milieux aquatiques.

Historique

Le SMEP de la région de Jurançon a été associé à une étude d'opportunité pour la mise en place d'un outil de gestion intégrée de la ressource en eau sur le bassin du gave de Pau et des gaves réunis. Menée de janvier 2022 à juin 2024, elle a été portée conjointement par trois structures : l'Institution Adour, le Syndicat mixte du bassin du gave de Pau et le Syndicat mixte du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves.

Cette démarche, qui s'est appuyée sur une importante concertation de tous les usagers du territoire, a mis en évidence des enjeux prépondérants sur le bassin du gave de Pau et des gaves réunis.
L'étude a conclu sur la nécessité de mettre en place une démarche de gestion intégrée de la ressource en eau.

Le comité de pilotage de mai 2024, auquel participait le SMEP de la région de Jurançon a validé une démarche progressive avec la mise en place d'une Charte dans un premier temps préparant l'émergence d'un SAGE dans un second temps.

Périmètre

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 064-200087492-20251216-40_2025-DE

Le territoire concerné correspond au bassin versant du gave de Pau (193 km de linéaire) de ses sources dans le cirque de Gavarnie jusqu'à sa confluence avec le gave d'Oloron ainsi que les gaves réunis jusqu'à l'Adour. Il intègre également les nombreux affluents du gave de Pau.

Il couvre une surface de 2 780 km², 249 communes, à cheval sur les départements des Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques et Landes. Il concerne deux régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine et couvre tout ou partie de 11 EPCI-FP.

Objectifs de la Charte

La Charte de gestion de la ressource en eau, portée conjointement par l'Institution Adour, le Syndicat Mixte du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves, et le Syndicat mixte du bassin du gave de Pau, couvre la période 2025-2028. Elle vise à :

- Impulser une gestion intégrée, équilibrée, cohérente, durable et partagée de la ressource en eau.
- Préparer l'émergence d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) à l'échelle du bassin versant.
- Mobiliser l'ensemble des acteurs (collectivités, services de l'État, usagers, associations, etc.) autour d'objectifs communs.

L'adhésion à cette Charte (annexée à la présente délibération) permettra au Syndicat de :

- Participer activement aux instances de gouvernance (comité de pilotage, comité technique, comités thématiques, comité d'acteurs).
- Bénéficier d'un espace de concertation et de partage d'informations sur les enjeux du bassin.
- Contribuer à la définition d'un programme d'actions pour une gestion durable de la ressource en eau.
- Anticiper les impacts du changement climatique et renforcer la résilience du territoire.

Cette adhésion ne requiert pas de participation financière du SMEP de la région de Jurançon.

Eu égard à l'intérêt de cette démarche, à son périmètre, à ses objectifs et au nombre d'acteurs du territoire engagés, il est proposé au Comité syndical,

D'ADHÉRER à la Charte de gestion de la ressource en eau du bassin du Gave de Pau et des gaves réunis pour la période 2025-2028 ;

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la formalisation de cette adhésion ;

DE DÉSIGNER Monsieur Michel BERNOS comme représentant du Syndicat au sein des instances de gouvernance de la Charte.

Au moment du vote de la délibération :

En exercice : 39 Nombre de présents : 23 Pouvoirs : 3 Nombre de votants : 26

Vote – Pour : 26 / Contre : 0 / Abstention : 0

Fait à JURANÇON et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme.

Signature du Président :
Michel BERNOS

Syndicat Mixte d'Eau Potable
de la région de Jurançon

Signature du secrétaire de séance :
Gérard PARIS

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 064-200087492-20251216-40_2025-DE

Annexe : Charte de gestion de la ressource en eau du bassin du Gave de Pau et des Gaves réunis 2025-2028